

JOURNAL OFFICIEL**DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****NUMERO SPECIAL***Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail: philippe.machenaud@mail.pf*Matahiti 167
N° 3 - Numera Taae**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 25
no Tenuare 2018

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

SOMMAIRE**PARTIE OFFICIELLE****ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES****Pages****Présidence**

Arrêté n° 69 PR du 24 janvier 2018 portant modification de l'arrêté n° 158 PR du 10 mars 2016 relatif à la composition de la commission du Centre national pour le développement du sport en Polynésie française

202

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 69 PR du 24 janvier 2018 portant modification de l'arrêté n° 158 PR du 10 mars 2016 relatif à la composition de la commission du Centre national pour le développement du sport en Polynésie française.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié, portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code du sport métropolitain ;

Vu l'arrêté n° 249 CM du 6 mars 2015 portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction de la jeunesse et des sports" ;

Vu l'arrêté n° 158 PR du 10 mars 2016 relatif à la composition de la commission du Centre national pour le développement du sport en Polynésie française ;

Vu la convention n° 155-15 du 12 novembre 2015 entre l'Etat et la Polynésie française relative à la mission d'aide et

d'assistance technique en matière de jeunesse, de sports et de vie associative ;

Vu la lettre n° 8-2016 COPF/TN du 26 janvier 2016 du Comité olympique de Polynésie française relatif à la désignation des représentants du mouvement sportif au sein de la commission du CNDS,

Arrête :

Article 1er. — L'arrêté n° 158 PR du 10 mars 2016 susvisé est ainsi modifié :

I. Au premier tiret de l'article 1er, les mots : "le ministre chargé des sports" sont supprimés.

II. Au premier tiret du A de l'article 2, les mots : "suppléant, le correspondant budgétaire du ministère chargé de la jeunesse et des sports" sont remplacés par les mots : "représentant".

III. Le deuxième tiret du A de l'article 2 est ainsi rédigé :
"- le correspondant budgétaire du ministère chargé de la jeunesse et des sports ou son représentant ;".

Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 janvier 2018.
Edouard FRITCH.